



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2014**

**DATE DE
CONVOCAATION**

11 juillet 2014

DELIBERATION N°26/2014/MT

**Attribution du marché de la restauration scolaire pour les écoles de
Montsinéry-Tonnégrande**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE SEIZE JUILLET Á SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LECANTE Maire.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 14
ABSENTS : 05
QUORUM : 10
PROCURATIONS : 04

ETAIENT PRESENTS : M. **Patrick LABEAU**, 1^{er} Adjoint
Mme **Marcelline POPO**, 2^{ème} Adjointe
M. **Brice SEPHO**, 3^{ème} Adjoint
Mme **Liliane DAUPHIN**, 4^{ème} Adjointe
M. **Jean-Yves TARCY**, 5^{ème} Adjoint
Mme **Valérie BATAILLIE**, Conseillère
M. **Vincent MAYEN**, Conseiller
Mme **Rosaline CAMILLE**, Conseillère
M. **Joseph Michel FEVRY**, Conseiller
M. **Donel DUCCE**, Conseiller
M. **Jocelyn PRALIER**, Conseiller
Mme **Marlène MONTET**, Conseillère
Mme **Eléonore JOHANNNES**, Conseillère



ABSENTS EXCUSES : Mme **Eldha SAMEDI**, Conseillère
Mme **Marie-Claude LACROIX PINSON**, Conseillère
Mme **Isabelle AUBIN**, Conseillère
M. **Thierry MARIE-CLAIRE**, Conseiller
M. **Christian PORTHOS**, Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application de l'article L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Marcelline POPO**, 2^{ème} adjointe, a été nommée à ces fonctions qu'elle a acceptées.

Madame **Marie-Claude LACROIX PINSON** a donné procuration à Madame **Liliane DAUPHIN**.
Madame **Isabelle AUBIN** a donné procuration à Monsieur **Patrick LABEAU**.
Monsieur **Thierry MARIE-CLAIRE** a donné procuration à Madame **Marcelline POPO**.
Monsieur **Christian PORTHOS** a donné procuration à Monsieur **Jocelyn PRALIER**

Délibération n°26/2014/MT
Portant attribution du marché de la restauration scolaire

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Le contrat pour la fourniture des repas de la restauration scolaire arrivant à échéance, une nouvelle consultation suivant la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 57 à 59 du code des marchés publics a été lancée le 16 janvier 2014.

La formule qui a été retenue est celle d'un marché à bons de commandes sur trois ans.

Deux entreprises ont remis une offre à l'Hôtel de Ville de Montsinéry-Tonnégrande avant la date limite fixée au 28 février 2014 à 12 heures :

1. La DATEX.
2. La SODEX'O.

L'ouverture des plis a été effectuée le 28 février 2014 à 12 heures 30 par la commission d'appel d'offres en présence de l'assistant à Maîtrise d'Ouvrage de la commune et les deux entreprises ont été agréées.

Au regard des deux éléments de pondération à savoir le prix des prestations et la valeur technique des prestations, la commission d'appel d'offres réunie le 04 juillet 2014 à 12h30 a proposé de retenir la société DATEX.

Le récapitulatif des prix unitaires sur une base journalière est retracé dans le tableau suivant :

	Quantité journalière	DATEX		SODEX'O	
		Prix unitaire	Total p/ jour	Prix unitaire	Total p/ jour
Maternelle	93	4,98 €	463,14 €	5,17 €	480,81 €
Elémentaire	162	5,30 €	858,60 €	5,29 €	856,98 €
Adulte	6	6,11 €	36,66 €	5,29 €	31,74 €
			1 358,40 €		1 369,53 €

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Autoriser le Maire à signer l'acte d'engagement relatif au marché public à bons de commande sur trois ans relatif à la préparation et livraison des repas en liaison froide à destination des écoles de Montsinéry-Tonnégrande avec la société DATEX pour le montant de 570 528 euros correspondant aux prix suivants :
 1. Prix unitaire du repas pour la maternelle : 4,98 € (x 39 060 repas sur trois ans).
 2. Prix unitaire du repas pour l'élémentaire : 5,30 € (x 68 040 repas sur trois ans).
 3. Prix unitaire du repas adulte : 6,11 € (x 2 520 repas sur trois ans).
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles 57 à 59 du Code des Marchés Publics ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 04 juillet 2014 ;

Vu le rapport n°29/MT/2014 de Monsieur le Maire portant attribution du marché de la restauration scolaire ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré ;

DECIDE :

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer l'acte d'engagement relatif au marché public à bons de commande sur trois ans relatif à la préparation et livraison des repas en liaison froide à destination des écoles de Montsinéry-Tonnégrande avec la société DATEX pour le montant de 570 528,00 € (cinq cent soixante-dix mille cinq cent vingt-huit euros) correspondant aux prix suivants :

1. Prix unitaire du repas pour la maternelle : 4,98 € (x 39 060 repas sur trois ans).
2. Prix unitaire du repas pour l'élémentaire : 5,30 € (x 68 040 repas sur trois ans).
3. Prix unitaire du repas adulte : 6,11 € (x 2 520 repas sur trois ans).

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

POUR	18	dont procuration(s)	04
CONTRE	00	dont procuration(s)	00
ABSTENTION	00	dont procuration(s)	00



Le Maire,


Patrick LECANTE

Publication le : 25 JUL. 2014